

1179 - Jeter les ongles après les avoir taillés

question

Question : Est-il juste qu'il est interdit de jeter les ongles après les avoir taillées et qu'il faut les enterrer ?

la réponse favorite

Il est recommandé de tailler les ongles car cette pratique fait partie des sunna naturelles. Ensuite il n'y a aucun mal à les jeter. Mais il n'est pas nécessaire de les enterrer. Si on les jette à la poubelle ou les enterre, cela ne comporte aucun inconvénient.

Avis de la Commission Permanente, 5/174.

Mais il vaut mieux les enterrer pour éviter qu'elles ne tombent entre les mains des magiciens. Allah le sait mieux.